



Mairie de *SERVES-SUR-RHONE* (Drôme)

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 Avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 07 Avril à 20 heures le Conseil municipal de la Commune de *SERVES* sur *RHONE*, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Christèle DEFRANCE,

Présents : MM. G-A. BOUTRY, G. FOUREL, F. GIRARDET, J. MONTAGNE, D. PERDRIX, H. TAVENARD et MMES Ch. DEFRANCE, B. GIACOMINO, A. JEANPERT, C. JULLIEN-PALETIER, F. MAILLOT.

Excusés : Mme Véronique MERCIER et Mr Geoffrey VUILLERMET

Absent : Mme M. PUYOU

Pouvoirs : Mme Véronique MERCIER donne pouvoir à Mme Christèle DEFRANCE
Mr Geoffrey VUILLERMET donne pouvoir à Mr Geoffrey-Aymeric BOUTRY

Mr Félicien GIRARDET est nommé secrétaire de séance

Christèle DEFRANCE, Maire de Serves-sur-Rhône, accueille les membres participants et fait état des membres absents et des pouvoirs. Elle rappelle l'ordre du jour du Conseil Municipal et ouvre la séance.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 17 Mars 2022

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 17 Mars 2022 est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

Avant de commencer le Conseil Municipal, intervention de la CNR sur un futur projet de panneaux photovoltaïques sur leur terrain.

Sujets soumis à délibération

2022-16 : Fixation des taux des taxes foncières pour l'année 2022

Madame Giacomino, adjointe aux finances expose au Conseil Municipal que suite à la commission des finances réunie le 29 mars 2022, il est proposé d'augmenter le taux du Foncier Bâti à 30 %. (29.02 % en 2021).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'augmenter le taux d'imposition du Foncier Bâti en 2022 et donc de les porter à
 - . **TFPB : 30 %**
 - . **TFPNB : 60.44%**

- **DIT** que ce montant sera porté au budget 2022.

Approbation à l'unanimité des Conseillers Municipaux présents

2022-17 : Vote du budget primitif 2022

Madame Brigitte GIACOMINO, adjointe aux finances présente à l'assemblée le budget primitif 2022, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses : 646 363.04€
Recettes : 646 363.04€

Investissement :

Dépenses : 689 767.14€ dont Restes à Réaliser : 43 470.44€
Recettes : 689 767.14€

Approbation à l'unanimité des Conseillers Municipaux présents

Questions diverses

- Permanences élections : un planning est envoyé à tous les conseillers et adjoints
 - Nettoyage de Printemps : Suite au mauvais temps du samedi 2 avril, le nettoyage a été reporté au samedi 9 avril 2022
 - Mutuelle communale : Mme le Maire est en relation avec une personne qui est courtier en Mutuelle et souhaite organiser des permanences mensuelles en mairie.
 - Recensement militaire : Les jeunes filles et garçons nés en 2005 doivent se présenter en Mairie. Ils disposent d'un délai d'un mois à compter de la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans révolu. Cette démarche permet :
 - L'inscription à la journée d'appel de préparation à la défense,
 - L'inscription aux examens et concours.
 - L'inscription sur les listes électorales dès leurs 18 ans.
- Se munir du livret de famille et d'une pièce d'identité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

DATES A RETENIR :

- Réunion Commission fleurissement : lundi 11 avril à 20 h en Mairie

Le Maire
Christèle DEFRANCE

